

### ACTUALITÉ

Page 2

#### ■ En bref

Page 3

#### ■ La semaine fiscale

Frédérique Perrotin

**Lutte contre la fraude fiscale : bilan positif pour Bercy**

### DOCTRINE

Page 8

#### ■ Constitutionnel

Florian Savonitto

**Les déclarations gouvernementales de l'article 50-1 de la Constitution – De l'inédit en période de Covid-19**

### CULTURE

Page 16

#### ■ Cinéma

Christian Baillon-Passe

**Michel Piccoli et l'art de l'acteur**

## DOCTRINE Constitutionnel

### Les déclarations gouvernementales de l'article 50-1 de la Constitution – De l'inédit en période de Covid-19 <sup>154C7</sup>

**Florian SAVONITTO, maître de conférences à l'université de Bordeaux, unité de recherche EA7436 - CERCCLE**

Le 4 avril 2020, le Sénat a pour la première fois désavoué un gouvernement après que celui-ci a décidé de son propre chef, sur le fondement de l'article 50-1 de la Constitution, l'organisation d'un vote après avoir présenté une déclaration suivie d'un débat sur la stratégie nationale du plan de déconfinement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce désaveu est inédit au regard des modalités de mise en œuvre de ce dispositif, de la controverse qu'elle a soulevée et des objectifs poursuivis par le gouvernement.

Le 4 avril 2020, le Sénat a pour la première fois désavoué un gouvernement après que celui-ci a décidé de son propre chef, sur le fondement de l'article 50-1 de la Constitution, l'organisation d'un vote après avoir présenté une déclaration suivie d'un débat sur la stratégie nationale du plan de déconfinement dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19. Ce désaveu, acquis à une courte majorité où plus de la moitié des sénateurs se sont abstenus, intervient après plus de 11 ans de mise en œuvre d'un dispositif né de la révision constitutionnelle de 2008. Il a fallu attendre la 49<sup>e</sup> déclaration et le 10<sup>e</sup> vote organisé sous son empire pour que « ce nouveau droit » donné au Parlement connaisse une telle issue.

Néanmoins, cette votation n'emporte aucune conséquence juridique sur le maintien du gouvernement d'Édouard Philippe, comme l'avait été la désapprobation de la politique générale prononcée un an plus tôt en application de l'article 49, alinéa 4. Elle n'a pas non plus empêché la poursuite de l'ordre du jour et la discussion en procédure accélérée du projet de loi prorogeant l'état d'urgence sanitaire auquel cette déclaration était intellectuellement liée. Le dispositif de l'article 50-1 pourrait apparaître alors « superfétatoire » comme certains sénateurs l'avaient jugé durant les débats constitutifs de 2008 ou « sans objet ni effet » comme d'autres auteurs l'ont plus récemment reconnu.

Suite en p. 8

Édition quotidienne d'Actu-Juridique

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces-pa@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

Gazette du Palais

Accueil client  
annonces-gp@lextenso.fr  
12, place Dauphine - 75001 Paris  
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le  
Quotidien  
Juridique

annonces-qj@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

Journal  
la loi

annonces-jll@lextenso.fr  
Grande Arche de La Défense  
1, parvis de La Défense - 92044 Paris - La Défense  
Tél. : 01 42 34 52 34